

DEPARTEMENT 49 – MAINE ET LOIRE
Arrondissement d'ANGERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

Séance du 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet à 18h30 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Barthélemy-d'Anjou s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence d'Isabelle RAIMBAULT, Maire-Présidente.

Présents : Bénédicte DE TOUZALIN, Cécile COCHY-FAURE, Emmanuel BLANCHARD, Nadia MAHITUKU, Ivain BIGNONET, Nathalie HERSANT, Françoise DHOTEL, Martine LAURENDEAU, Anne GUICHARD,

Absents Excusés : Isabelle RAIMBAULT donne pouvoir à B. DE TOUZALIN, Christine HUU donne pouvoir F. DHOTEL, Philippe BIOTEAU donne pouvoir E. BLANCHARD, Joseph GUEPIN donne pouvoir à C. COCHY-FAURE, Hélène SIMBILLE donne pouvoir à N. MAHITUKU, Marie-Thérèse BURR, Gilles MAZA

Absents :

Convocation par mail du 30/06/2026

Nombre de membres : En exercice : 16 - Présents : 9 - Votants : 14

Avenant n°1 à la convention de partenariat avec les Jardins de Cocagne Angevins

Vu la délibération D25-019 en date du 31/03/2025 ayant autorisée la signature d'une convention avec le Jardin de Cocagne Angevin pour une durée de 1 an soit du 01/01/2025 au 31/12/2025, renouvelable 2 fois,

Considérant que le prix au kilo défini dans celle-ci est de 3.50€,

Considérant la demande des Jardins de Cocagne d'augmenter à 3.70€ le prix du kg,

Il vous est proposé d'autoriser la signature de l'avenant n°1 que vous trouverez annexé à la présente délibération, ainsi que tous les documents afférents.

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Après avoir délibéré le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

Bénédicte DE TOUZALIN,

Vice-Présidente du C.C.A.S.